

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : [eco.lalouviere@helha.be](mailto:eco.lalouviere@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Projet et animation  |  |                             |             |
|--|--|-----------------------------|-------------|
| Code   | ECTO1B11PJT  | Caractère                   | Obligatoire |
| Bloc   | 1B   | Quadrimestre(s)             | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 6 C  | Volume horaire              | 72 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Raphaël FOGLIA</b> ( <a href="mailto:raphael.foglia@helha.be">raphael.foglia@helha.be</a> ) |                             |             |
| Coefficient de pondération                                 |  | 60                          |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      |  | bachelier / niveau 6 du CFC |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |  | Français                    |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Dans cette UE, l'étudiant sera acteur d'un projet et lui permettra de comprendre et d'appliquer les bases d'un projet dans toutes ses dimensions.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

#### Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires

#### Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.4 Gérer les priorités, anticiper

### Acquis d'apprentissage visés

#### Animation :

Apprendre les bases de l'animation en centre de vacances :

- développer et mettre en pratique des activités d'animation adaptées au milieu touristique
- réaliser des défis en étant créatif
- comprendre l'intérêt pédagogique des activités réalisées

Vivre une expérience de collaboration en équipe :

- respecter les opinions et les personnalités de chacun
- se mettre au service du groupe
- améliorer la communication entre tous

Être proactif et accepter les critiques constructives :

- participer pleinement aux activités
- évaluer et s'auto-évaluer

Développer la confiance en soi :

- oser prendre la parole
- se mettre en avant à diverses occasions
- surpasser ses peurs

Vivre des activités d'animation en lien avec son environnement :

- s'inscrire dans la dynamique d'une région touristique
- être attentif au développement durable

Gestion de projet :

- Analyser un projet concret, en déduire les différentes composantes
- Expliciter la philosophie et les différentes étapes d'un projet
- Réaliser un projet concret en lien avec son secteur

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO1B11PJT· Projet et animation 72h / 6 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Gestion de projet            | 24 h |
| Outils et projet d'animation | 48 h |

### **Contenu**

Gestion de projet :

- présentation et analyse de toutes les phases d'un projet
- mise en avant des objectifs de chaque phase et leur importance dans le secteur du tourisme
- utilisation d'outils appropriés : trello, slack, mind mapping, rétro planning, sondage, ...
- apport personnel et créatif
- création d'un projet en équipes : préparation, mise en oeuvre et animation

Animation :

Cette activité d'apprentissage se compose de deux volets :

- Par une série de cours, les bases incontournables d'une animation seront présentées : préparation, animation, évaluation. Les compétences à mettre en oeuvre pour un animateur. Un accent particulier sur la créativité.
- Durant un séminaire en résidentiel, l'étudiant pourra découvrir concrètement des activités types dans un milieu touristique. Il pourra en retirer les bénéfices et comprendre la pertinence de celles-ci. Il aura également l'occasion de s'exercer lui-même dans la préparation et l'animation d'activités. Par son investissement personnel, il pourra expérimenter des savoir-faire et savoir-être utiles dans l'animation en centres de vacances.

### **Démarches d'apprentissage**

Le cours se base sur la pédagogie active.

L'étudiant sera amené à découvrir par lui-même les concepts clés

Il devra faire preuve d'initiative et de créativité pour mettre en place un projet pertinent.

Les démarches sont basées sur la co-construction entre le professeur et les étudiants. Une communication poussée entre chaque cours par mail est mise en place pour permettre à l'étudiant d'aller plus loin que la matière vue en classe.

2 travaux d'investigation sont demandés.

La préparation et la participation invitera l'étudiant à donner de son temps et son énergie pour atteindre les objectifs fixés.

- Des moments d'évaluation formative sont prévus après chaque activité afin d'en retirer leur intérêt pédagogique.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Accompagnement individuel

### **Sources et références**

fascicule "une foule d'idées pour développer des projets"

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Boite à outil virtuelle à alimenter

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'étudiant sera évalué sur son implication dans les projets mis en place ainsi que sur deux travaux de synthèse, l'un individuel (Q1), l'autre de groupe (Q2).

### Pondérations

|                        | Q1        |    | Q2        |    | Q3        |     |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|-----|
|                        | Modalités | %  | Modalités | %  | Modalités | %   |
| production journalière | Prj       | 40 | Prj       | 30 |           |     |
| Période d'évaluation   | Tvs       | 20 | Tvs       | 10 | Tvs       | 100 |

Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

### Dispositions complémentaires

Principe général :

la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).